CHECK - LIST



Apport en SCI



Valable pour les SCPI

CONSTITUTION DU CAPITAL

Documents à fournir :

> Les statuts de la SCI

> Le PV d'assemblée générale de constitution sauf s'il est détaillé dans les statuts l'origine et le montant des apports

> Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois

> Les coordonnées bancaires

> La copie recto-verso de la carte d'identité du gérant en cours de validité (ou à défaut de son représentant accompagné le cas échéant du pouvoir validé par l'ensemble des associés de la SCI)

> Le forfait de gestion administrative de 240 € par bénéficiaire libellé à l'ordre d'Euryale

> Déclaration de cession de parts (Cerfa 2759) enregistré par la recette des impôts

> Lettre de rachat

AUGMENTATION DU CAPITAL

Documents à fournir :

> Les statuts de la SCI

> Le PV d'assemblée générale validant l'augmentation du capital et détaillant l'origine et le montant des apports

> Un extrait K-bis datant de moins de 3 mois

> Les coordonnées bancaires

> La copie recto-verso de la carte d'identité du gérant en cours de validité (ou à défaut de son représentant accompagné le cas échéant du pouvoir validé par l'ensemble des associés de la SCI)

> Le forfait de gestion administrative de 240 € par bénéficiaire libellé à l'ordre d'Euryale

> Déclaration de cession de parts (Cerfa 2759) enregistré par la recette des impôts

> Lettre de rachat

N.B. : si l'acquéreur est déjà associés, pas de forfait de gestion administrative (cf. l'article de nos statuts intitulé « rémunération de la Société de Gestion »)

LOI INFORMATIQUE ET LIBERTÉS / DONNÉES PERSONNELLES : les informations recueillies sur ce document sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de traitement LF REM pour l'exécution de la souscription, le traitement des opérations, le respect des obligations réglementaires, légales, comptables et fiscales ainsi que le développement et la prospection commerciale.

Veuillez noter que vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation du traitement, à la portabilité ainsi qu'un droit d'opposition notamment à l'envoi de communications marketing. Vous disposez également d'un droit de définir des directives relatives au sort de vos données personnelles après votre décès. Pour exercer ces droits, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante : Direction de la clientèle du Groupe La Française - 128, bd Raspail - Paris 75006 (serviceclient@la-francaise.com). Pour plus d'informations, veuillez lire notre politique de confidentialité accessible sur le lien suivant : https://www.la-francaise.com/fr/politique-de-confidentialite-et-de-cookies/

EURYALE
ASSET MANAGEMENT

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 41 38
serviceclients@
euryale-am.fr

CHECK - LIST



Apport en SCI *(suite)*

TRANSFERT DIRECT – LETTRE DE RACHAT
Tél. : 01 53 62 40 60 - Fax. : 01 44 56 11 03

Le Cédant :

Numéro d'associé : .....
Nom : ..... Prénom : .....
N° de SIRET : .....
Représentant : .....
Adresse complète : .....
.....
.....Téléphone .....

INFORME LA SOCIETE DE GESTION DE LA CESSION AU PROFIT DU CESSIONNAIRE SUIVANT DE ..... PARTS SOCIALES DE LA SCPI ..... EN : ☐ PLEINE PROPRIETE ☐ NUE PROPRIETE

Le cessionnaire :

Numéro d'associé : .....
Nom : ..... Prénom : .....
N° de SIRET : .....
Représentant : .....
Adresse complète : .....
.....
.....Téléphone .....

FAIT A..... , LE .....

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DU CÉDANT
Précédée de la mention
« Bon pour transfert de ..... parts sociales »

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DU CESSIONNAIRE
Précédée de la mention
« Bon pour acquisition de ..... parts sociales »

Documents à joindre :

- Photocopie de la **carte nationale d'identité** du représentant du cédant et de l'acheteur
- La **déclaration de cession de parts** (formulaire Cerfa 2759) enregistrée par la recette des impôts
- Les **coordonnées bancaires** (RIB ou RIP) de l'acheteur pour le versement des revenus

XX3417 - Octobre 2019 - © Fotolia

EURYALE
ASSET MANAGEMENT

SERVICE CLIENT
Tél : 01 53 62 41 38
serviceclients@
euryale-am.fr